



## Charte des Pot's Agés

- \* Pour être membre des Pot's Agés, il faut avoir un parrain parmi les adhérents, la candidature sera alors présenté en bureau et mis au vote lors de nos AG.
- \* Etre membre de notre section est un engagement avec les valeurs qui sont les nôtres. Pour cela il faudra participer aux diverses activités sous toutes formes que ce soit, et être à jour des différentes cotisations avant le 31 octobre de chaque année.
- \* Lors de l'adhésion il sera fourni une veste d'hiver, une chemise et un béret. Lors de nos manifestations suivant le dress code demandé par le bureau tout manquement amènera une pénalité de 10 euros.
- \* La solidarité, le respect, le travail en commun lors de nos activités font partie de notre engagement.
- Si pour diverses raisons et p<mark>ar manquements à ses</mark> valeurs il arrivait à un membre de s'écarter de notre savoir être, savoir-faire, le bureau proposerait lors d'une AG, son exclusion définitive de la section Des Pot's Agés.
- \* La présidence sera mise en <mark>place pour trois ans, le</mark> Président sortant sera obligatoirement vice Président.
  - La coutume lors de l'élection est d'offrir l'apéritif dinatoire.
- \* Les Pot's Agés font partie intégrante du club de Rugby d'Argelès-Gazost à ce titre tous les membres seront obligatoirement licenciés au club.
- \* Le bureau des Pot's Agés pourra proposer chaque saison de faire une prestation pour un repas d'avant match , pour les abonnés ou les joueurs/dirigeants d'Argelès-Gazost.
- \* Lors des manifestations, les Pot's Agés et leurs épouses participeront financièrement à celles-ci.

Chaque <u>participant actif lors des manifestations</u> pourra être invité au stage de saison d'oxygénation.

Le bureau des Pot's Agés